

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES CHAMPIONNATS DE FRANCE U15 ELITE ET U18 ELITE SAISON 2022-2023

Bureau Fédéral du 9 et 13 avril 2022



Sommaire

1. U18 Elite
2. U15 Elite

1. U18 Elite

Contexte

Les résultats des dernières saisons montrent des écarts de niveau importants, essentiellement en Championnat de France NFU18 Elite, et a fortiori sur la phase 1.

Cependant, les Championnats de France NFU18 Elite et NMU18 Elite doivent être analysés de manière distincte, au regard notamment des éléments suivants :

- Les résultats montrent une plus forte densité en NMU18 Elite et au contraire des écarts plus importants en NFU18 Elite ; en effet, sur la phase 1 de la saison 2021-2022, 27% des rencontres se sont terminées sur un écart supérieur à 40 points (contre 11% en NMU18 Elite), et 42% des rencontres se sont terminées sur un écart supérieur à 30 points (contre 24% en NMU18 Elite) ;
- Il y a actuellement 36 Centres de Formation agréés masculins contre 13 Centres de Formation agréés féminins (avec donc l'obligation d'avoir une équipe en U18 Elite) ;
- La formule de NMU18 Elite a été modifiée cette saison, ce qui ne permet pas d'avoir encore assez de recul sur la pertinence de cette formule.

Préconisations

Au regard des éléments précédents, il semble opportun de conserver la formule actuelle du Championnat de France NMU18 Elite, mais au contraire de faire évoluer la formule du Championnat de France NFU18 Elite, dès la saison 2022-2023.

La Commission Fédérale 5x5 et la Direction Technique Nationale proposent de regrouper les équipes par niveau dès la première phase :

	Phase 1 : Septembre à Décembre	Phase 2 : Janvier à Mai	Phases Finales
Groupe A	<u>24 équipes</u> 12 clubs de LFB + l'équipe Espoirs LF2 + les 11 meilleures équipes au ranking des 3 dernières saisons 4 poules de 6 10 rencontres	<u>24 équipes</u> Les équipes classées de 1 à 4 de chaque poule du Groupe A à l'issue de la phase 1 + les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule du Groupe B à l'issue de la phase 1 4 poules de 6 10 rencontres	<u>Finale à Quatre</u> Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule à l'issue de la phase 2 du groupe A disputent la Finale à Quatre.
Groupe B	<u>24 équipes</u> Les 24 autres équipes 4 poules de 6 10 rencontres	<u>24 équipes</u> Les équipes classées de 3 à 6 de chaque poule du Groupe B à l'issue de la phase 1 + les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule du Groupe A à l'issue de la phase 1 4 poules de 6 10 rencontres	<u>Finale à Quatre</u> Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule à l'issue de la phase 2 du Groupe B disputent la Finale à Quatre.

Ranking

Afin de définir les 11 équipes qui débiteront la saison dans le Groupe A, la Commission Fédérale 5x5 calculera le ranking moyen sur les 3 dernières saisons de toutes les équipes engagées.

Le ranking moyen sera calculé en tenant compte du ranking fédéral des équipes à l'issue de la phase 2 pour chaque saison. Cependant, le ranking fédéral de la saison 2019-2020 est calculé à l'issue de la phase 1, et la saison 2020-2021 n'est pas prise en compte dans ce calcul (prise en compte d'une saison précédente).

Le ranking moyen sera validé par le Bureau Fédéral ou le Comité Directeur.

Exemple :

Pour la saison 2022-2023, le ranking moyen sera calculé selon la moyenne des trois rankings fédéraux suivants :

- Le ranking fédéral en Championnat de France NFU18 Elite* à l'issue de la phase 2 de la saison 2021-2022
- Le ranking fédéral en Championnat de France NFU18 Elite* à l'issue de la phase 1 de la saison 2019-2020
- Le ranking fédéral en Championnat de France NFU18 Elite* à l'issue de la phase 2 de la saison 2018-2019

** Si le club n'évoluait pas en Championnat de France au cours d'une des saisons, il sera considéré comme étant 49^{ème} au ranking fédéral sur la saison.*

Rappel - Règles de participation NFU18 Elite

Pour rappel, le Comité Directeur du 24 avril 2020 avait validé les règles de participation suivantes en NFU18 Elite à compter de la saison 2021-2022 :

Règles de participation NF U18 Elite		
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 12 maximum
	Extérieur	8 minimum / 12 maximum
Types de licences autorisés (nb maximum)	0CAST/1CAST (hors CTC)	5 maximum
	ASP	2 maximum
	0C	Sans limite
	2C ou 2CAST (hors CTC)	0
	1C ou T (0CT) ou AST (0CASTCTC ou 1CASTCTC)	3 maximum
	Joueuses issues des Pôles Espoirs	3 maximum

Cependant, le Bureau Fédéral du 17 septembre 2021 a validé une modification de ces règles de participation uniquement pour la saison 2021-2022 :

Règles de participation NF U18 Elite		
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 12 maximum
	Extérieur	8 minimum / 12 maximum
Types de licences autorisés (nb maximum)	1C ou 0CT ou 0CAST (hors CTC) ou 1CAST (hors CTC)	5 + 1 supplémentaire possible si joueuse sortie d'un Pôle Espoir lors de la saison précédente
	ASP	2 maximum
	0C	Sans limite
	2C ou 2CAST (hors CTC)	0

Pour la saison 2022-2023, les règles de participation validées par le Comité Directeur du 24 avril 2020 devront donc s'appliquer.

2. U15 Elite

Contexte

Pour les Championnats de France U15 Elite, un groupe de travail a été mis en place afin de mener une réflexion sur les évolutions de ces compétitions.

Cette réflexion porte essentiellement sur l'attribution des places par Ligue Régionale (durée d'attribution, critères, etc.), plutôt que sur les formules de championnat.

Préconisations

La Commission Fédérale 5x5 et la Direction Technique Nationale proposent pour l'attribution des places de la saison 2023-2024 :

- Attribution automatique d'une place complémentaire pour les Ligues Régionales ne possédant qu'un seul Pôle Espoirs et comptabilisant au minimum 3000 licenciés de la catégorie d'âge et du genre concernés (rappel : un Pôle Espoir par ancienne Ligue Régionale) ;
- Le processus d'attribution des places deviendrait ainsi :
1. Attribution des places au titre des Pôles Espoirs ;
 2. Attribution d'une place pour les Ligues Régionales ne possédant qu'un seul Pôle Espoirs mais au minimum 3000 licenciés* ;
 3. Calcul du quotient* des licencié(e)s sur le nombre de places restantes, ce qui permet la répartition des places complémentaires.
- Attribution des places par Ligue Régionale :
 - Solution 1 : sur une saison (comme actuellement)
 - Solution 2 : sur 2 saisons
 - Solution 3 : sur 3 saisons

** Nombre de licencié(e)s par genre dans les catégories d'âge U13 et U14 en saison N qui évolueront en catégorie de championnat U15 en saison N+1.*



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL



3X3  FFBB

TEAM
FRANCE
BASKET



FFBB
CITOYEN

